



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Stage AESH *3 et 4 février 2021*



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le guide AESH

Un guide récapitulatif :

- La place de l'AESH dans la communauté éducative réaffirmée
- Les relations de travail
- Les contrats : temps de travail, rémunérations
- Les missions
- La formation



Des mesures à appliquer !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Faire valoir ses droits

- Le réexamen de la rémunération
- Les droits à congé et absences
- La protection fonctionnelle
- Les droits à l'action sociale
- Le droit syndical

**Le temps de récréation
est un temps de travail !**

**Aller plus loin : La FSU interpelle le ministre
au Comité Technique ministériel sur les
conditions de travail des AESH !**

Salaires : un espace indiciaire à

Ancien espace indiciaire		Nouvel espace indiciaire	
Niveau	Indice majoré	Niveau	Indice majoré
8	363	7	363
7	358	6	358
6	352	5	352
5	346	4	346
4	340	3	340
3	334	2	334
		Nouvel indice plancher 1	332
2	330		
1	329		

Un plafond à redéfinir

Un espace
indiciaire
rétréci

Une injustice
un rééchelonnement
à obtenir



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

L'AESH Référent-e

Juillet 2019 : l'AESH référent apparait dans le texte sur l'école inclusive

Juillet 2020 :

Les missions définies

- Assurer un appui méthodologique, aux AESH
- Apporter un soutien spécifique aux AESH
- Contribuer aux travaux conduits
- Contribuer aux actions de formation

Des conditions de recrutement spécifiées

Octobre 2020 : Une indemnité de 600€

*Des précisions à obtenir :
Quelle formation ?
Quel temps de travail ?*

La lettre de mission du DASEN



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Rémunérations, temps de travail, conditions de travail

Juin 2020
L'intersyndicale alerte le ministre
sur les salaires et le temps de travail

Décembre 2020 :
La FSU fait inscrire les conditions de
travail des AESH à l'OdJ du CHSCT
ministériel



Alerte intersyndicale sur les salaires
Novembre 2020



les revendications de la

- Création de corps et de cadres d'emplois
- Un plan de titularisation pour toutes et tous, catégorie B !
- Un emploi à temps complet
- Une répartition du temps de travail qui prenne en compte la réalité du travail réalisé
- Le versement des indemnités pour exercice REP/REP+
- La limitation de la mutualisation des accompagnements ;
- L'accès à l'ensemble des dispositifs de l'action sociale ;
- Le développement d'une réelle formation professionnelle

17,6 % : c'est la part que représentent les 966 000 contractuel-les dans l'ensemble de la Fonction publique

Plus de 96% des AESH travaillent à temps incomplet

C'est beaucoup demander ?



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN